

ASA HANDBALL

CONTRIBUTION A LA VIE DU CLUB

La vie associative demande la contribution de chacun pour le bon fonctionnement des activités et elle permet également de créer une cohésion au sein du club.

Il convient d'assurer ensemble l'encadrement des jeunes et ainsi aider les entraîneurs au bon déroulement de leurs missions de formation.

Nous avons mis en place depuis plusieurs années un système de caution financière visant à suivre la réalisation effective des contributions.

Chaque adhérent sénior devra effectuer 3 actions de contribution à la vie du club dans la saison **dont une devra obligatoirement concerner un match de jeunes** (Ecole de hand à moins de 18 ans).

Nous demandons un chèque de caution de 30€ à l'inscription. (Ce chèque n'est pas encaissé).

Un bilan est fait en fin d'année. En fonction des actions effectivement réalisées, les cautions sont restituées.

Les sommes qui ne sont pas restituées sont destinées à être redistribuées principalement aux jeunes arbitres afin des les encourager dans leur engagement au sein du club.

Les participations comptabilisées sont les suivantes :

- ✓ Arbitrage d'un match de jeune (1 personne par match),
- ✓ Arbitrage d'un match Senior (Binôme possible),
- ✓ Tenue d'une table officielle (1 personne par match).

Dont au moins un match de jeunes.

Comment procéder :

S'inscrire sur le planning des matchs via le site internet du club (Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre chronologique des demandes).

Après réalisation de la contribution, enregistrer votre contribution sur le site internet du club, celle ci sera ensuite validé par un responsable planning.

Adresse du site : www.asama-handball.fr

En cas de difficulté contacter par mail le responsable planning a l'adresse suivante :

gilles.tollerep@free.fr

